

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 Juillet 2014 à 18 heures 30

Convocation du 30 Juin 2014.

PRESENTS : Mmes et MM. Pierre POLARD, David ALARY, Christian ALFARO, Séverine AZOUGARH, Jean-Michel CABROL, Anne-Marie DUCLA, Gilles DUCLOS, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Erick GRANIER, Eva HAMORI, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Béatrice MILESI, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : René BLOT à Michel GARY
Corinne GALINDO à Florence RAYNIER

Absente : Véronique BRASSET

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Intervention du Conseil Municipal des enfants
- 2 – Jury d’assises
- 3 – Avenant à la Délégation de Service Public Assainissement
- 4 – Avenant aux DICT du délégataire Eau Potable
- 5 - Rapports 2013 du délégataire des services eau et assainissement
- 6 – Budget eau 2014 : décision modificative – surtaxe assainissement
- 7 – Rythmes scolaires : création de postes – information sur les activités périscolaires
- 8 – Tarifs cantine
- 9 – Fête d’été 2014 : charte de qualité – subventions aux associations
- 10 – Redevance d’occupation du domaine public
- 11 – PUP : lotissement Le Clos Saint Julien
- 12 – Lotissement les Cagnes – lot 4 : abandon préemption
- 13 – Vente Ruel
- 14 – Virement de crédits investissement
- 15 – Skate park : demande de subvention
- 16 – Frais de déplacements pour les conseillers municipaux
- 17 – 2^{ème} tranche de travaux de la RD 11 : demande de subvention d’amende de police
- 18 - Compte rendu des décisions du Maire

PREAMBULE :

Pierre POLARD, ouvre la séance et demande de rajouter à l’ordre du jour le point suivant :
Point 19 – Motion de soutien à l’AMF sur la baisse des dotations de l’Etat

Ce point est ajouté à l’ordre du jour par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu du 20 juin 2014 est approuvé à l’unanimité.

Gilles DUCLOS est désigné secrétaire de séance.

1 – INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :

Le Maire du Conseil Municipal des enfants Chloé MILESI fait un discours devant l'assemblée et souhaite participer pour l'avenir aux projets de la Commune.

Pierre POLARD remercie le Maire et **remet** une médaille de la ville aux élus du Conseil Municipal des enfants.

2 – JURY D'ASSISES

Rapporteur : Pierre POLARD

Il doit être procédé aux opérations de tirage au sort des jurés ou citoyens assesseurs de la liste annuelle départementale et leur répartition par commune.

En présence des élus des Communes voisines, il est procédé ainsi :

CAPESTANG :

- Laurent DUMERY né le 25.06.1969, domicilié 17 rue Franklin
- Jean-Michel LEPIGNIER né le 13.08.1949, domicilié Port Guéry Bateau Carpe Diem
- Didier DELMAIRE né le 30.05.1955, domicilié rue Edouard Herriot
- Julie MENDEZ née le 29.10.1985, domiciliée 16 rue du Chalet
- François CAJELOT né le 23.05.1961, domicilié 6 rue Gambetta
- Virginie PONT née le 22.11.1973, domicilié 8 rue Place Ferrer

MONTELS :

- Ghislaine MANGUIN née le 13.03.1957, domiciliée 4 lotissement de l'étang
- Jean-Marc ROGE, né le 20.11.1958, domicilié avenue de l'Etang

CREISSAN :

- Sylvie DOUSSOT née le 17.04.1949, domiciliée 3 bd Pasteur
- Henri PAYRET né le 13.08.1942, domicilié 7 chemin des rivières

POILHES :

- Colette ESTEVENY née le 17.03.1940, domiciliée 9 bd Paul Riquet
- Christian SOULLIER né le 01.05.1937, domicilié 10 avenue de Capestang

3 – AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD présente Patrice BLONDEAU, Chef d'agence de La Lyonnaise des Eaux et lui demande de présenter l'avenant n° 1 du service assainissement de la Commune.

Patrice BLONDEAU précise que la Lyonnaise doit prendre en compte les évolutions suivantes dans son contrat de délégation signé en 2006 :

- une nouvelle station d'épuration pour les eaux usées d'une capacité de 6000 équivalents habitants,
- la mise en service d'un nouveau poste de relèvement au stade,

d'autre part, compte tenu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Grenelle II » « construire sans détruire », il convient d'adapter les clauses contractuelles aux nouvelles conditions.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **accepte** l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de collecte et de traitement des eaux usées entre la Commune et La Lyonnaise des Eaux et **autorise** le Maire à le signer.

4 – AVENANT AUX DICT DU DELEGATAIRE EAU POTABLE :

Rapporteur : Pierre POLARD

Patrice BLONDEAU explique la nouvelle réglementation visant à prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux. Cette réforme prévoit des obligations réciproques des exploitants de réseaux, des maîtres d'ouvrages et des exécutants de travaux. Un avenant est donc nécessaire pour demander au délégataire de répondre aux obligations prévues par cette réforme : **construire sans détruire**.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **accepte** l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public d'eau potable visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux et **autorise** le Maire à le signer avec La Lyonnaise des Eaux.

5 – RAPPORTS 2013 DU DELEGATAIRE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT :

Rapporteur : Pierre POLARD

Patrice BLONDEAU présente les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement établis par La Lyonnaise des Eaux.

Pierre POLARD demande au Conseil de prendre acte des rapports et rappelle que les rapports sont consultables.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **prend acte** des rapports sur la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2013.

Pierre POLARD remercie Patrice BLONDEAU pour son intervention. Patrice BLONDEAU quitte la salle du conseil à 18 heures 45.

6 – BUDGET EAU 2014 : DECISION MODIFICATIVE – SURTAXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD précise que l'avenant n° 1 au service assainissement aura une répercussion financière de la part du délégataire sur le prix de l'eau, soit 0,42 €. La nouvelle station engendre des coûts de fonctionnement supplémentaires dont le poste énergie électrique est le plus important.

Ces frais ont été supportés par la Commune pendant 3 mois (de la mise en observation à la mise en service), et ce n'est qu'à compter de l'avenant signé et la délibération visée en Sous-Préfecture que les dépenses seront prises en charge par le délégataire.

La surtaxe assainissement avait été fixée à 1,29 €/m³ ; Pierre POLARD propose une baisse de 0,50 € afin de compenser la hausse de La Lyonnaise. Cette baisse engendre une diminution de recettes sur le produit de la surtaxe.

Une projection du CA 2014 est présentée : les travaux des réseaux et de la station se termineront sur l'exercice budgétaire 2014. Les recettes (subventions et récupération de TVA) en investissement amèneront un excédent confortable, soit environ 260 000 €.

En fonctionnement, les résultats seront également positifs de 300 000 € environ.

Il convient de régulariser les prévisions par une **DM** : Décision Modificative (voir document joint).

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **vote** :

- la surtaxe assainissement à 0,79 €/m³ (au lieu de 1,29 €/m³)
- la DM 1/2014 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 65 : charges de gestion : - 65 000 €
Prélèvement : + 5000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 70 : produits de services : - 60 000 €

DEPENSES ET RECETTES EQUILIBREES A : 416 668 €

DEPENSES INVESTISSEMENT :

Chapitre 23 : programme réseaux : + 5 000 €

RECETTES INVESTISSEMENT :

Prélèvement : + 5000 €

DEPENSES ET RECETTES EQUILIBREES A : 3 583 433 €

7 – RYTHMES SOCIAIRES : CREATION DE POSTES – INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Création de postes :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD présente la mise en place des rythmes scolaires dans les deux écoles ; il convient donc de recruter des agents non titulaires pour les interventions périscolaires et conclure avec eux des contrats pour faire face à des besoins liés à un accroissement d'activités.

Il précise que la durée hebdomadaire de certains agents titulaires sera augmentée (3 agents de 33 heures passeront à 35 heures, 2 agents à 30 heures passeront à 35 heures).

Informations sur les activités périscolaires :

Rapporteur : Céline TAILHADES

Céline TAILHADES présente les principes retenus pour la mise en place des rythmes scolaires :

- la gratuité des activités pour les familles
- le recrutement d'animateurs qualifiés
- l'encadrement par une coordinatrice qualifiée
- l'intervention des associations locales
- un taux d'encadrement dans les normes

Les plannings et les diverses activités sont présentés avec les associations locales : le Foyer Rural, la Boule Capestanaise, le tennis club, le hand-ball. Des conventions sont en cours de rédaction.

Florence RAYNIER demande le coût de ce nouveau service et éventuellement l'existence d'un comité de pilotage avec un référent.

Pierre POLARD précise que la Commune, suite à un courrier reçu de la DASEN (Directrice Académique de l'Education Nationale) le 04 juillet, la Commune bénéficiera du fonds d'amorçage (50 €/élève) et du supplément (40 €/élève) compte tenu que Capestang est éligible à la dotation de solidarité urbaine « cible ».

Le coût est évalué à 65 000 €/an avec une aide de 27 000 € de l'Etat, soit une dépense d'environ 38 000 € pour la Commune.

Un Comité de pilotage sera mis en place.

Convention d'objectifs avec le Foyer Rural :

Le Foyer Rural interviendra dans les activités périscolaires à l'école maternelle ; il convient donc de contractualiser avec le Foyer une convention d'objectifs pour un coût de 16 810,48 €.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **crée** 7 postes d'agents non titulaires pour la mise en place des rythmes scolaires,
- **autorise** le Maire à recruter des personnes dans les conditions fixées par l'article 3 al. 2 de la loi du 26 janvier 1984,
- **augmente** la durée hebdomadaire (passage à 35 heures) de 5 agents titulaires.
- **autorise** le Maire à signer avec le Foyer Rural une convention d'objectifs afin d'atteindre un résultat qualitatif et quantitatif des mesures prises par la Commune.

8 – TARIFS CANTINE :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD propose une baisse globale de 6,6 % des tarifs de la cantine ce qui représente un impact budgétaire (une baisse de 3 200 €) sur 51 000 € perçus en 2013. C'est un effort de la Commune en direction des familles.

Les tarifs du restaurant scolaire avaient fixés par délibération du 28 avril 2011 :

	Restaurant scolaire	Service surveillance
1 ^{er} enfant	3,10 €	1,10 €
2 ^{ème} enfant	3,10 €	0,60 €
3 ^{ème} enfant	3,10 €	gratuit

Les tarifs proposés sont les suivants en regroupant le restaurant scolaire et la surveillance :

1 ^{er} enfant	3,90 €
2 ^{ème} enfant	3,50 €
3 ^{ème} enfant et plus	3,00 €

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **fixe** les tarifs ci-dessus pour la cantine.

9 – FETE D'ETE 2014 – CHARTE DE QUALITE :

Rapporteur : David ALARY

David ALARY, conseiller municipal chargé de la tranquillité publique, informe que la fête d'été se déroulera du vendredi 1^{er} au lundi 04 août 2014 au centre du village avec les associations (Foot - Rugby – Hand - Foyer Rural – Bracejaires).

L'objectif de la municipalité est d'atteindre une fête sans risques au niveau de la sécurité, de l'hygiène, du respect des riverains et des nuisances sonores.

Des réunions ont eu lieu en mairie avec les partenaires de la fête, la police municipale et la gendarmerie.

David ALARY présente une charte de qualité pour répondre au plus près des animations de la fête et de l'engagement des associations.

Pierre POLARD propose de verser une subvention de 1500 € aux associations, en précisant qu'une réserve de 13 500 € est inscrite au budget primitif 2014.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la charte de qualité et **autorise** le Maire à la signer.

C'est un engagement moral de la Commune vis-à-vis des associations de la fête, qui vise un code de bonnes conduites pratiques, une reconnaissance et un renforcement des relations partenariales fondées sur la confiance mutuelle et le respect de l'indépendance des associations.

Le Conseil Municipal **vote** 1500 € au hand-ball, à l'Olympique Midi Lirou, au Foyer Rural, l'ABB XV.

ABSTENTION : 1 (Michel GARY)

10 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD expose la demande du commerce le contrôle technique automobile, situé boulevard Lafayette, de deux places de stationnement à l'année.

Pierre POLARD considère que les deux emplacements sont réservés à ses activités professionnelles, dont l'exercice est lié, par des dispositions réglementaires ou contractuelles, à la disponibilité de places de stationnement ; il propose de fixer le montant de la redevance à 120 € une place de stationnement.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **fixe** le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 240 € les deux places de stationnement et **charge** le Maire de prendre un arrêté portant permis de stationner pour le contrôle technique automobile, situé Boulevard Lafayette.

11 – PUP : LOTISSEMENT LE CLOS SAINT JULIEN :

Rapporteur : Jacques MAURAND

Jacques MAURAND présente le Projet Urbain Partenarial (PUP) qui a pour objet la prise en charge financière d'un équipement public dont la réalisation par la Commune et la Société SM Promotion est rendue nécessaire par l'opération Le Clos Saint Julien.

La Commune s'engage à réaliser la réfection de la rue de l'Agriculture pour 25 230, 00 € TTC et l'aménageur prend à sa charge la somme forfaitaire de 13 472,82 € TTC.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité, le PUP pour le lotissement Le Clos Saint Julien sur les parcelles K 792, K 793, K 2334 et K 2335 entre la Commune et la SM PROMOTION et **autorise** le Maire à le signer.

12 – LOTISSEMENT LES CAGNES – LOT 4 : ABANDON PREEMPTION

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que le lot 4 du lotissement Les Cagnes, cadastré section K n° 2731 avait été acquis par deux personnes le 16 août 2010. Compte tenu de la séparation des personnes, Pierre POLARD demande de ne pas exercer le droit de préemption.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** de ne pas exercer le droit de préemption sur le lot 4 Les Cagnes, cadastré n° 2731.

13 – VENTE RUEL :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle que la vente de la parcelle à Monsieur Claude RUEL a été décidée en Conseil Municipal du 13 mars 2014 pour 4 000 €, parcelle jouxtant la propriété de Monsieur RUEL, propriétaire de la maison du garde barrière route de Puisserguier).

Il précise que le document d'arpentage effectué par la Mairie donne un nouveau numéro à la parcelle. Il convient donc de régulariser cette vente par acte notarié.

Ceci exposé, le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité, la vente à Monsieur Claude RUEL de la parcelle numérotée A 510 d'une contenance de 15a 09 ca pour 4000 € et autorise le Maire à signer l'acte notarié chez Maître MARC à Capestang.

14 – VIREMENTS DE CREDITS INVESTISSEMENT :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD informe que les crédits du programme – parking Centre Médical – sont insuffisants : il faut effectuer un virement de crédits.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **vote** les virements de crédits suivants :

Programme aire de jeux Fernand Vidal : chapitre 2315 : - 15 000 €

Programme parking centre médical : chapitre 2128 : + 15 000 €

15 – SKATE PARK : DEMANDE DE SUBVENTION :

Rapporteur : Jacques MAURAND

Jacques MAURAND informe que le projet du skate a été modifié et doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **accepte** le projet de skate estimé à 130 910,00 € HT et **sollicite** du Conseil Général une subvention pour financer l'opération.

16 – FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD propose que les frais de déplacement soient remboursés aux élus quand le déplacement dépasse plus de 30 kms, sur la base d'indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel du 26 août 2008.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **accepte** le remboursement des frais de déplacement, d'autoroute et de parking aux élus de la Commune appelés à participer à des réunions, en relation avec la délégation du conseiller municipal ou à la demande expresse du Maire.

17 – 2^{ème} TRANCHE DE LA RD 11 : DEMANDE DE SUBVENTION D'AMENDE DE POLICE

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD rappelle les travaux de la 2^{ème} tranche de la RD 11 ; celle-ci est classée route prioritaire au titre du schéma routier départemental ; son redimensionnement vise à la sécurisation des automobilistes et à l'amélioration du cadre de vie des usagers et des riverains.

Ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **sollicite** du Conseil Général de l'Hérault une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police sur la 2^{ème} tranche de la RD 11.

18 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD communique les décisions qu'il a prises vu la délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2014 :

- décision 1 : signature des baux professionnels avec les professionnels de la santé
- décision 2 : signature d'une convention d'occupation d'immeuble pour l'association ISCAP
- décision 3 : convention avec les commerces de la Place Jean Jaurès pour les festivités du 14 juillet 2014
- décision 4 : convention d'occupation d'immeuble avec Humani Théâtre
- décision 5 : convention avec l'école de musique intercommunautaire pour les rythmes scolaires

19 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF SUR LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT :

Rapporteur : Pierre POLARD

Pierre POLARD donne lecture de la motion de soutien proposée par l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Ceci exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité, **soutient** les demandes de l'AMF pour un réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat et un arrêt immédiat des transferts de charges vers les Communes.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Gilles DUCLOS

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

René BLOT

Véronique BRASSET

Jean-Michel CABROL

Isabelle GIL

Annie DUCLA

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Eva HAMORI

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS

